

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 V. 148 Vœu relatif à l'ouverture estivale des Ateliers Beaux-Arts.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant les Ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris qui proposent aux adultes amateurs de tous niveaux 3 types d'enseignement dans le domaine des arts plastiques ;

Considérant qu'il existe près de 85 ateliers sur Paris dont les cours sont dispensés par des professeurs artistes ;

Considérant que ces ateliers proposent un apprentissage de qualité autour du dessin ;

Considérant que l'on constate une augmentation des demandes d'inscription ;

Considérant que c'est un public de jeunes adultes jusque seniors en priorités ;

Considérant que ces activités favorisent le lien social surtout en période estivale ;

Considérant que ces lieux sont fermés tout l'été et restent vides, dont 6 (Montparnasse, Glacière, Sévigné, Gautey-Legendre, Marc-Bloch) sur 85 sont situés dans des lieux dédiés et spécifiques (les autres étant situés dans des écoles) ;

Considérant qu'il existe des stages proposés uniquement par des associations, subventionnées ou non, mais pas en régie directe par la Mairie de Paris ;

Considérant que de très nombreux Parisiens ne partent pas l'été et que ce serait une belle opportunité pour ceux qui restent (étudiants, actifs, retraités) ;

Considérant que ces stages seraient payants ;

Considérant qu'il serait fait appel au volontariat des enseignants concernés ;

Considérant que ces stages pourraient constituer des préparations adéquates aux concours des écoles d'art ;

Sur proposition de Mme Valérie NAHMIAS et des élus du groupe UDI-MODEM,

Emettent le vœu :

- que la Mairie de Paris puisse proposer des stages d'été dispensés par les Ateliers Beaux-Arts de la Ville de Paris.